



TEDDYS' SCHOOL

Accompagnement et remédiation pour enfants et adolescents avec TND (DYS, TDAH, TSA)

Conditions générales de vente / formation – CGV CGF

Article 1 - Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente et de formation détaillent les droits et les devoirs de TED DYS SCHOOL et de ses clients/ apprenants dans le cadre de la vente de services, de la vente de formations (dispensées en ligne ou en présentiel) et de la vente d'outils pédagogiques et d'évaluation. Ces différents services et biens sont présentés sur le site internet et sont pour chacun détaillés dans leur forme, leur contenu, leur fonction et toute information utile et nécessaire. Toute prestation accomplie par TED DYS SCHOOL implique donc l'adhésion sans réserve du client/apprenant aux présentes conditions générales de vente et de formation.

Article 2 – Services, formations et outils pédagogiques et d'évaluation

Les conditions générales de vente et de formation couvrent tous les services et toutes les formations présentées sur le site internet de TED DYS SCHOOL, en présentiel ou en ligne, et auxquelles les clients peuvent s'inscrire ou pour lesquels ils peuvent obtenir la prestation. Chacune des formations peut également avoir des conditions relatives spécifiques, liées au programme détaillé et qui sont alors prioritaires. Dans ce cas, les conditions relatives spécifiques développées sont alors annoncées dans une convention de formation.

Chaque formation est, en plus des conditions générales de vente et de formation ci-présentes, accompagnée d'une convention de formation qui est lue, paraphée et signée par chaque client/apprenant. Elle détaille le thème de la formation, les objectifs pédagogiques de la formation, la durée, les dates, le lieu de la formation, les moyens d'appréciation des résultats de la formation et les dispositions financières. Les outils pédagogiques et d'évaluation conçus par TED DYS SCHOOL et/ou l'un de ses membres sont couverts par les conditions générales de vente et déposés auprès de l'INPI et des instances de certification européenne pour la propriété intellectuelle.

Article 3 – Prix et modalités de paiement

Les prix des services, des formations et des outils pédagogiques et d'évaluation sont exprimés en francs suisses et selon les besoins en euros ; ils sont calculés toutes taxes comprises. Ils sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande ou de l'inscription et ne

seront pas soumis à la TVA. Pour les services, les prix sont fonction de l'éloignement géographique et du membre du pôle éducatif qui est sollicité. L'information est clairement transmise au client selon les demandes de services qu'il effectue et cela avant la mise en place du service. Pour les formations, les dispositions financières sont établies avant le paiement et l'inscription via la convention de formation. La finance d'inscription est payable en avance et possiblement en paiement échelonné sans frais, selon proposition de TED DYS SCHOOL au client qui en fait la demande. Cette finance d'inscription inclut les enseignements dispensés, les cours écrits en support PDF, l'encadrement d'un travail personnel s'il est demandé dans le programme détaillé de formation, les frais d'examen. Tout comme pour les services, le prix ne comprend pas les frais de déplacement et d'hébergement qui sont à la charge du client. TED DYS SCHOOL se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment mais garantit le tarif indiqué au client lors de l'inscription et/ou de la commande de service et/ou d'outils pédagogiques et d'évaluation pour le client qui est inscrit, qui a commandé, ou qui bénéficie du service. Les modes de paiement acceptés sont les suivants : virement bancaire, carte Mastercard, carte Visa, carte American Express et peuvent différer selon l'achat.

Article 4 – Admissions en formation et droit de réserve

Pour être inscrit à un programme de formation, le client/apprenant doit remplir l'ensemble des conditions d'admission et transmettre les documents demandés par TED DYS SCHOOL à la responsable pédagogique et selon les besoins de chaque formation. La décision d'acceptation à une formation est prise par les responsables de la formation, l'équipe de formateurs/formatrices et la direction de TED DYS SCHOOL, en fonction des prérequis et de l'adéquation du profil du client/apprenant pour le programme concerné.

TED DYS SCHOOL se réserve un délai de 30 jours à compter de l'inscription du client/apprenant (une fois le 1^{er} règlement reçu) pour faire valoir un droit de réserve et annuler la convention de formation avec le client/apprenant sans avoir à apporter de justification. Dans ce cas, le client/apprenant est remboursé de toutes les sommes perçues dans les 10 jours.

Article 5 – Règle de bon usage

Pour les formations, le client/apprenant s'engage à assister aux cours, à lire les emails d'information et les documents qui lui seraient envoyés par TED DYS SCHOOL et tout ce qui lui seraient envoyés aussi en direct par les formatrices ou les formateurs de l'action de formation. Il s'engage à utiliser tous les moyens pédagogiques mis en œuvre et doit contacter TED DYS SCHOOL dans les 24 heures s'il rencontre des difficultés pour accéder à tout ou partie des moyens de formation mis en œuvre, sans quoi il ne pourra pas reprocher ces difficultés à TED DYS SCHOOL. Pour les cours en ligne, un ordinateur, un accès à internet haut débit, une webcam et un micro fonctionnels sont obligatoires. Le client/apprenant s'engage à ce que TED DYS SCHOOL et ses partenaires techniques ou pédagogiques puissent

avoir accès aux échanges par email afin de faciliter la communication et quand le contenu concerne directement la formation. Les locaux mis à disposition du client/apprenant devront être tenus propres et le client/apprenant s'engage à respecter les directives données par TED DYS SCHOOL en matière de sécurité.

Article 6 – Renonciation et annulation

Dans tous les cas, à compter de la date de signature des conventions de formation ou de la date de commande, le client/apprenant dispose d'un délai de quatorze jours pour se rétracter. Il en informe par email TED DYS SCHOOL (à l'adresse : ted.dys.school.ch@gmail.com) et dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée pour les formations. Le remboursement des outils pédagogiques et d'évaluation n'est pas possible. Lorsque c'est nécessaire, en cas de force majeure, une modification des plannings de formation ou de services peut avoir lieu : le client/apprenant en est informé et accepte alors automatiquement ces modifications sans pouvoir faire valoir une annulation pour ces faits. En cas d'inexécution totale ou partielle de l'action de formation du fait de TED DYS SCHOOL, cette dernière sera résiliée selon les modalités suivantes : remboursement au client/apprenant des sommes que TED DYS SCHOOL aurait indûment perçues de ce fait, c'est-à-dire les sommes payées pour les périodes (calculées au prorata) durant lesquelles la formation n'a pas eu lieu. En cas de renonciation par le client/apprenant à participer à l'intégralité de l'action de formation avant son démarrage ; remboursement total des sommes versées par le client/apprenant hormis un cinquième du montant total de la formation qui est conservé comme frais de dossier. En cas d'exclusion du client/apprenant par TED DYS SCHOOL pour des motifs évoqués dans les conventions, toutes les sommes restent dues. En cas de maladie, accident ou autre empêchement, le client/apprenant sera invité à suivre le même programme de formation sur un calendrier postérieur.

Article 7 – Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, ou des montants de formation ou de services, le client doit verser à la TED DYS SCHOOL une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises ou des services ou des formations. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. TED DYS SCHOOL relance le client par mail et peut acter la désinscription du client/apprenant et la fin du service dans les 48h après la relance par mail. De plus, TED DYS SCHOOL peut adresser une mise en demeure par LRAR puis, dans les quinze jours qui la suivent si le client/apprenant ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de TED DYS SCHOOL.

Article 8 –Protection des données

La protection des données est définie dans la politique de confidentialité et les mentions légales disponibles sur le site internet en bas de page et sur support PDF qui peut être demandé à tout moment à TED DYS SCHOOL. Les données personnelles ne sont jamais transmises à l'extérieur de TED DYS SCHOOL. Un client/apprenant peut demander à tout moment de ne plus recevoir les courriers et/ou newsletters de la part de TED DYS SCHOOL. Le client peut demander la consultation de ses données et les faire supprimer.

Article 9 – Confidentialité des données

Toutes les informations, commerciales ou de quelque nature que ce soit que TED DYS SCHOOL a pu recueillir sur le client/apprenant ou inversement, sous quelque forme que ce soit et notamment oralement, en particulier à l'occasion de réunions et d'entretiens et de cours de formation, sont confidentielles. Chaque partie s'engage, d'une part, à ne pas divulguer, ni à communiquer à quiconque tout ou partie de ces informations confidentielles et, d'autre part, à prendre toute disposition pour que cette confidentialité soit préservée.

Chaque partie, en qualité de bénéficiaire, s'engage à ne faire aucun usage des informations confidentielles dans un but autre que l'exécution du contrat. Les parties s'engagent à ne pas revendiquer de droits de propriété industrielle, littéraires ou artistiques sur les informations confidentielles et sur les connaissances établies à partir de ces informations confidentielles.

Les documents de toutes sortes fournis par les parties demeurent la propriété de chaque partie qui les a fournis. Les parties s'engagent à se restituer mutuellement, sur simple demande ou en cas de résiliation du contrat, tous les documents, pièces ou produits communiqués et à ne pas en garder de copie ou reproduction. Les obligations définies par le présent article resteront en vigueur aussi longtemps que les informations confidentielles ne seront pas tombées dans le domaine public. En somme, le client/apprenant est soumis à une obligation de confidentialité et de discrétion, il a l'interdiction de divulguer en tout ou partie les informations qui lui sont transmises en tout temps et cela à vie, de manière interne ou externe. Cass. Soc. 15 octobre 2014, n°13-11.524

Article 12 – Propriété intellectuelle

En ce qui concerne les formations en présentiel ou en ligne, il est strictement interdit d'enregistrer de quelque manière les cours, en tout ou partie, même pour un usage personnel. En ce qui concerne les services et les outils pédagogiques et d'évaluation, le client/apprenant doit être particulièrement attentif au fait qu'il doit respecter le droit d'auteur. Il s'engage à ne pas diffuser, utiliser, réadapter, de manière totale ou partielle, le programme et les contenus de formations, les services et les outils pédagogiques et d'évaluation ainsi que tous les moyens pédagogiques mis à sa disposition (cours au format PDF, vidéos, évaluations, travaux pratiques, workshops...). Tout ce qui est transmis par les formateurs ou TED DYS SCHOOL est protégé par les lois sur le droit d'auteur.

Le client/apprenant ne peut pas utiliser tout ou partie du contenu pour faire des formations. En cas de manquement avéré, l'intégralité du contenu de la formation sera due immédiatement, le client/apprenant sera tout de même exclu de la formation et des poursuites judiciaires seront engagées. Ces poursuites auront lieu également si la violation du droit d'auteur a lieu après la formation. L'intégralité des contenus de TED DYS SCHOOL sont protégés et toute inspiration qui en découlerait sera considérée comme une œuvre dérivée et est ainsi protégée légalement.

Article 13 – For juridique

Si un différend n'a pu être réglé à l'amiable, les Tribunaux de juridiction suisse et français seront saisis pour régler le litige.